



Ville de Vitry-sur-Seine

DIRECTION DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES MUNICIPALES

6^{ème} séance

Conseil municipal du 19 novembre 2025

PROCÈS-VERBAL

(Article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

SÉANCE DU MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025

Le mercredi 19 novembre 2025 à 12h, le Conseil municipal de VITRY-SUR-SEINE, dûment convoqué le 12 novembre 2025, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre BELL-LLOCH, Maire. Il se tient sans condition de quorum, en vertu des dispositions de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales, suite au défaut de quorum observé le 12 novembre à 20h45.

NOM ET PRÉNOM	PRÉSENCE AUX QUESTIONS	DONNE POUVOIR SUR LES QUESTIONS	DONNE POUVOIR À	ABSENCE AUX QUESTIONS
BELL-LLOCH Pierre	1 à 34			
LADIRE Luc	1 à 34			
TAILLEBOIS Sarah	1 à 34			
BEN-MOHAMED Khaled	1 à 34			
KONATE Fatmata	1 à 34			
RAMAEL Albertino	4 à 22 et 28 à 34	23 à 27	GUENINE Sonia	
SOUIH Salima	2,3,11 et 23 et 27			1, 4 à 10 12 à 22 et 28 à 34
HAMANI Djamel		1 à 34	BELL-LLOCH Pierre	
OUGIER Isabelle		1 à 10, 12 à 22 et 28 à 34	RAMAEL Albertino	11, et 23 à 27
ATTAR Shamime	1 à 10, 12 à 22 et 28 à 34			11 et 23 et 27
EBODE ONDOBO Bernadette	1 à 3, 11 et 23 27			4,10 12 à 22, et 28 à 34
BENBETKA Abdallah				1 à 34
GUENINE Sonia	1 à 3, 11, 23 à 27			4 à 10, 12 à 22, 28 à 34
IERG Valentin		1 à 22 et 28 à 34	ATTAR Shamime	23 à 27
LEFEBVRE Fabienne	1 à 10, 12 à 22, 28 à 34	11, 23 à 27	BOUVIER Stéphane	
LECOMTE Ludovic		1 à 34	LADIRE Luc	
KENNEDY Jean-Claude				1 à 34
JEANNET Agnès	1 à 34			
LEPRETRE Michel				1 à 34
CHANTRY Eric	1 à 34			
JEANNE Laurence		1 à 10, 12, 22 et 28 à 34	LEFEBVRE Fabienne	11, 23 à 27
VEYRUNES-LEGRAIN Cécile				1 à 34
BEYSSI Philippe				1 à 34
LORAND Isabelle				1 à 34
BOUAZZA Meher				1 à 34
BOUVIER Stéphane	1 à 34			
PORPIGLIA Francesco				1 à 34
BEN-MOHAMED Salah	1 à 10, 12 à 23, et 28 à 34	11, 24 à 27	CHANTRY Eric	
BUCHOUX Béatrice	1 à 34			
TMIMI Hocine				1 à 34
KABBOURI Rachida		1 à 34	BEN-MOHAMED Khaled	
EDDAÏDJ Rachid		1 à 34	BUCHOUX Béatrice	
KACZMAREK Elsa				1 à 34
FORESTIER Christophe		1 à 34	JEANNET Agnès	
BAHRI Sandra				1 à 34

DURAND Maeva	1 à 10, 12 à 22, 28 à 34	11, 23 à 27	KONATE Fatmata	
SU Catherine		2, 3, 11 et 23 à 27	SOUIH Salima	1, 2 à 10, 12 à 22, et 28 à 34
CIRANY Canelle				1 à 34
AMIMEUR Sophia Camélia		1 à 10, 12 à 22 et 28 à 34	DURAND Maeva	11, 23 à 27
MORONVALLE Margot	1 à 3, 11 et 23 à 27			4 à 10, 12 à 22 et 28 à 34
DEXAVARY Laurence		11, et 23 à 27	BOURDON Frédéric	1, 4 à 10, 12 à 22, et 28 à 34
SALLEM Ryadh				1 à 34
DEGOUVE Karen	1 à 3, 11 et 23 à 27			4 à 10, 12 à 22 et 28 à 34
MONTAVA David	1 à 34			
BOURDON Frédéric	2, 3, 11, 23 à 27			1, 4 à 10, 12 à 22, et 28 à 34
AFFLATET André Alain	1 à 34			
AUBERTIN Jérôme.				1 à 34
NJOH Emmanuel				1 à 34
GUISSET Carole				1 à 34
NABAIS Christelle				1 à 34
SALANON Chloé				1 à 34
STEFEL Naïga	1 à 3, 11, 13 à 16, et 23 à 27			4 à 10, 12, 17 à 22, et 28 à 34
BERTHELOT Annick Marie Renée	1 à 3, 11, 13 à 16, et 23 à 27			4 à 10, 12, 17 à 22, et 28 à 34

[Rappel des abréviations des groupes politiques pour le recueil des votes :

CRC = groupe « Communiste, Républicain et Citoyen »

SC = groupe « Socialistes et Citoyens »

EELV = groupe « Europe Écologie Les Verts »

VR = groupe « Vitry rassemblés, la gauche communiste, écologiste et citoyenne »

VEM = groupe « écologiste, social et citoyen Vitry en mieux »

VAV = groupe « Vitry À venir »]

En préambule, **Monsieur LE MAIRE** souhaite rappeler aux Conseillers municipaux que cette séance exceptionnelle se tient sans condition de quorum, suite au départ de nombreux Conseillers municipaux le mercredi 12 novembre, après le vote du procès-verbal. Il convient donc de repasser l'ensemble des questions, le procès-verbal ayant toutefois été adopté le 12 novembre.

Il indique par ailleurs que conformément au vœu exprimé par le groupe Vitry en Mieux, les questions 23, 24, 25, 26 et 27 seront examinées en tant que questions importantes.

Il indique enfin, que pour permettre à quelques conseillers municipaux venant du travail de participer aux débats, il propose l'examen des questions n°1, 2 et 3 en fin de conseil municipal.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur LE MAIRE propose de désigner Monsieur Luc LADIRE en qualité de Secrétaire de séance.

En l'absence d'opposition, Monsieur Luc LADIRE est désigné Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

QUESTIONS COURANTES

En vertu des dispositions du règlement intérieur du Conseil municipal, la Conférence des Présidents, puis la Commission permanente ont sélectionné les questions dites « courantes », pouvant faire l'objet d'un vote groupé.

Suite aux échanges entre présidents de groupe, **Monsieur LE MAIRE** propose le vote groupé des questions courantes n° 5, 6, 8, 9, 12, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 28, 29, 30, 31, 32, 33 et 34.

Monsieur LE MAIRE s'enquiert d'éventuels votes différenciés ou d'interventions.

Monsieur MONTAVA indique s'abstenir sur la question n°5. Il indique aussi qu'il regrette, puisque le sujet des bourses au permis est évoqué, que la collectivité ne favorise pas la prise de transports doux, notamment les vélos.

Monsieur AFFLATET indique voter contre sur la question n°6.

Monsieur LE MAIRE en prend note. A l'exception des deux questions n°5 et 6, les questions n°8, 9, 12, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 28, 29, 30, 31, 32, 33 et 34 sont adoptées à l'unanimité.

Développement local et sportif

5- Ouverture dominicales des magasins de la Ville en 2026

Adoptée à l'unanimité des voix exprimées

24 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VAV, Madame Kabbouri)

1 abstention (M. Montava)

6- Approbation de l'annexe n°2025-3 à la convention générale de coopération avec l'association vacances voyages loisirs

Mme Ougier, Mme Lefebvre, Mme Amimeur, M. Bouvier et M. Salah Ben Mohamed ne prennent part ni au débat ni au vote, en tant que Conseillers intéressés

Adoptée à la majorité des voix exprimées

19 voix pour (MM. Bell-Lloch, Hamani, Ladire, Lecomte, Ramael, Ben Mohamed Khaled, Eddaïdj, Attar, Chantry, Forestier, Ierg, Montava, Mmes Buchoux, Durand, Jeanne, Konaté, Jeannet, Taillebois, Kabbouri)

1 voix contre (groupe VAV)

Accès au logement et à la vie citoyenne

8- Modalités générales de fonctionnement du dispositif bourse au permis et approbation des projets 2025

Adoptée à l'unanimité

9- Modalités générales de fonctionnement du dispositif cap vacances et approbation des projets 2025

Adoptée à l'unanimité

12- Convention de partenariat à passer avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Val-de-Marne (C.A.U.E 94)

Adoptée à l'unanimité

Mutation de l'espace public

17- Marché pour la maintenance d'éclairage public en 2026

Adoptée à l'unanimité

Promotion du service public

18- Mouvement des effectifs

Adoptée à l'unanimité

19- Tarifs et redevances du service funéraire à compter du 1^{er} janvier 2026

Adoptée à l'unanimité

20- Marché public d'acquisition de mobilier de bureau neuf et issu du réemploi ou de la réutilisation (3 lots)
Adoptée à l'unanimité

21- Remise gracieuse de somme due par un agent communal
Adoptée à l'unanimité

22- Rémunération de l'opération de recensement de la population
Adoptée à l'unanimité

Orientations générales – Aménagement et renouvellement urbains – Affaires foncières – Commande publique

28- « Biens sans Maître » : incorporation de deux biens sans maître dans le patrimoine communal (parcelles cadastrées S n°254 et AS n°145) (2 délibérations)
Adoptée à l'unanimité

29- Avenant n°2 de résiliation à la convention d'aménagement de la résidence Ampère
Adoptée à l'unanimité

30- Cession des parcelles cadastrées AS n°124-127 et 128 au prix de 71 100 €
Adoptée à l'unanimité

31- Acquisition d'une partie des parcelles cadastrées BN n°442 et 443 au prix de 22 400 €
Adoptée à l'unanimité

32- Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF
Adoptée à l'unanimité

33- Acquisition de la parcelle cadastrée CF n°383 au prix de 1 € symbolique
Adoptée à l'unanimité

Insertion populaire, anciens combattants et devoir de mémoire

34- Protocole d'accord passé avec le GIP IVRY-VITRY pour le plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) d'IVRY-VITRY (2025-2028)
Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS IMPORTANTES

Orientations générales – Aménagement et renouvellement urbains – Affaires foncières – Commande publique

23- Approbation du bilan de la concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) pour la mise en œuvre du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPRU) « Cœur de Ville »

Monsieur LE MAIRE fait une présentation commune des questions n°23 à 27, qui traitent toutes de la suite de l'opération « Cœur de Ville ». Il rappelle notamment qu'au regard des dispositions de la loi NOTRe, c'est l'EPT Grand Orly Seine Bièvre qui a la compétence en matière d'aménagement. Toutefois, au regard de la charte de gouvernance et à l'esprit de coopérative des villes, le conseil municipal à amener à se prononcer sur les cinq délibérations proposées avant le conseil de territoire du 25 novembre. Il trace le bilan de la concertation qui s'est déroulée entre le 25 juin et le 30 septembre, qui a fait ressortir la nécessité d'aménager des espaces appropriables par l'ensemble des vitriots et de requalifier le cadre de vie des habitants du quartier. Il renvoie, pour les zones géographiques concernées, à la note de synthèse.

Monsieur BOURDON indique qu'en cohérence avec les positions prises jusqu'ici, au conseil municipal et au conseil de territoire, il s'abstiendra sur ce point.

Monsieur LE MAIRE en prend note et soumet les questions au voix.

*La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité des voix exprimées
26 voix pour (groupe CRC, groupe SC, groupe EELV, groupe VAV, Mmes Kabbouri et Berthelot, M. Montava)
4 abstentions (M. Bourdon, Mmes Degouve, Dexavary et Stefel).*

24 – Approbation des enjeux et de l'objectif de l'opération Cœur de Ville, son périmètre, son programme et son bilan prévisionnel

Monsieur LE MAIRE, à défaut d'intervention, met aux voix.

*La délibération n° 24 est adoptée à la majorité des voix exprimées
25 voix pour (groupe CRC, groupe SC, groupe EELV, Mmes Kabbouri et Berthelot, M. Montava)
1 voix contre (groupe VAV)
4 abstentions (M. Bourdon, Mmes Degouve, Dexavary et Stefel).*

25 – Approbation de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement du NPNRU « Cœur de Ville »

Monsieur LE MAIRE, à défaut d'intervention, met aux voix.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.

26 – Convention de subventionnement tripartite Ville – EPT GOSB – SPL sur l'opération « Cœur de Ville »

Monsieur LE MAIRE, à défaut d'intervention, met aux voix.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.

27 – Désignation de la SPL Grand-Orly Seine Bièvre en qualité de concessionnaire de l'opération d'aménagement « Cœur de Ville » et approbation du traité de concession d'aménagement

Monsieur LE MAIRE, à défaut d'intervention, met aux voix.

*La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité des voix exprimées
26 voix pour (groupe CRC, groupe SC, groupe EELV, groupe VAV, Mmes Kabbouri et Berthelot, M. Montava)
4 abstentions (M. Bourdon, Mmes Degouve, Dexavary et Stefel).*

4 – Acquisition d'un local situé au 7 rue Blanche Lefebvre pour un montant de 660 000 euros

Monsieur LE MAIRE rappelle que cette opération vise à doter la collectivité d'une nouvelle salle communale polyvalente dans la ZAC Gare Ardoines, comme il en existe dans la plupart des quartiers de la ville. Elle devrait être disponible à la fin de l'année 2026.

Monsieur AFFLATET demande quel sera l'usage de cette nouvelle salle.

Monsieur LE MAIRE lui répond que cette salle sera sur le modèle de la salle Robespierre dans son usage. Toutefois, sa localisation en pied d'immeuble fait qu'il ne sera pas possible d'y organiser des événements festifs, afin de limiter les perturbations pour les riverains.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

Accès au logement et à la vie citoyenne

7 – Avenant à l'annexe n°2025-1-1-2 à la convention générale de coopération avec l'association VVL pour les tarifs projets jeunes majeurs

Mme Ougier, Mme Lefebvre, Mme Amimeur, M. Bouvier et M. Salah Ben Mohamed ne prennent part ni au débat ni au vote, en tant que Conseillers intéressés

Monsieur LE MAIRE, à défaut d'intervention, met aux voix.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité

10 – Subvention communale pour le développement du logement social Grace Frick

M. le Maire, M. Ladire et M. Attar ne prennent part ni au débat ni au vote, en tant que Conseillers intéressés

Madame KONATE présente la question et rappelle que la Ville bénéficiera d'un contingent de 11 logements dans l'opération. Elle prévient par ailleurs qu'une seconde délibération, ultérieurement, comportera une garantie d'emprunt contre 15 logements contingentés, amenant le total à 26 logements.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité

Culture, Communication et Participation citoyenne

13 – Acquisition d'œuvres pour le fonds d'œuvre graphique et photographique de la Ville

Madame KONATE présente la question et rappelle que, comme chaque année, la Ville acquiert deux œuvres suite à une proposition au conseil municipal. Pour cette année, il s'agit de deux œuvres des artistes CoCo De RinneZ et Tohé Commaret.

A défaut d'autres intervention, **Monsieur LE MAIRE** met aux votes la délibération.

La délibération n°13 est adoptée à l'unanimité

14 – Intégration des œuvres d'art lauréates de « Novembre à Vitry » 2025 au patrimoine communal.

Madame KONATE présente la question. Elle précise que ce sont celles de deux artistes, Sosthène Baran et Bohyeon Hwang.

A défaut d'autre intervention, **Monsieur LE MAIRE** met aux votes la délibération.

La délibération n°14 est adoptée à l'unanimité

15 – Renouvellement de la convention de partenariat avec la Briqueterie

Madame KONATE présente la question.

A défaut d'autres intervention, **Monsieur LE MAIRE** met aux votes la délibération.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité

Ouverture sur le monde

16 – Octroi de la qualité de citoyen d'honneur de la Ville à Monsieur Salah Hamouri

Monsieur LE MAIRE présente la question, tout en rappelant que la situation de Monsieur Hamouri est connue des membres du conseil municipal, au regard de ses nombreuses prises de position. Il précise toutefois que cette délibération fait suite à l'annulation, par le tribunal administratif, de la nomination de Salah Hamouri en tant que **citoyen d'honneur au motif que la Ville ne doit pas se mêler de droit international. Or, il rappelle que Monsieur Hamouri** est un citoyen français qui s'est battu au côté de la Ville. Il considère donc cette nomination comme légitime et sollicite un nouveau vote de nomination de la part du conseil municipal.

A défaut d'autres intervention, **Monsieur LE MAIRE** met aux votes la délibération.

*La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité des voix exprimées
25 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM, Madame Kabbouri)
1 abstention (groupe VAV)*

Accès au logement et à la vie citoyenne

11 – Attribution du marché relatif à la gestion du patrimoine immobilier privé de la Ville pour l'année 2026

Monsieur LE MAIRE présente la question. Il explique notamment que la commission d'appel d'offres a procédé à un changement de prestataire, la SEMISE étant arrivée première à la consultation des entreprises.

Monsieur BOURDON indique que tout comme en commission d'appel d'offres, il s'abstiendra sur cette question.

A défaut d'autres intervention, **Monsieur LE MAIRE** met aux votes la délibération.

*La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité des voix exprimées
23 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VAV, Madames Berthelot, Stefel et Kabbouri, M. Montava)
3 abstentions (M. Bourdon, Mmes Degouve et Dexavary)*

Transition écologique

1 – Rapport sur la situation de la Ville en matière de développement durable pour l'année 2025

Monsieur Khaled BEN MOHAMED présente le rapport. Il rappelle que ce dernier sera mis en ligne et accessible à tous sur le site de la Ville. Parmi les éléments nouveaux pour la Ville, il précise que cette dernière a obtenu le label « Ville et eau propres ».

Monsieur MONTAVA réagit aux actions de sensibilisation à l'écologie en direction des jeunes. A son sens, cette sensibilisation doit nécessairement inclure une compréhension des mécanismes qui produisent les dégâts environnementaux. Reprenant la formule « *sans lutte des classes, l'écologie c'est du jardinage* », il estime qu'une critique du capitalisme est nécessaire.

Monsieur AFFLATET pointe que la Ville est de plus en plus sujette à des dépôts sauvages de déchets. Certains endroits sont devenus des décharges.

Monsieur Khaled BEN MOHAMED lui rappelle qu'il s'agit d'une compétence territoriale, et non municipale. Toutefois, il alertera.

A défaut d'autres intervention, **Monsieur LE MAIRE** met aux votes la délibération.

Il est pris acte

Lutte contre les discriminations

2 – Rapport sur la situation de la Ville en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2025

Madame DURAND présente le rapport. Elle évoque tout d'abord les 138 féminicides recensés nationalement en 2025. Elle pointe ensuite le diagnostic social effectué sur la ville, qui fait un état des lieux des difficultés et des politiques menées pour y répondre. Ainsi, elle rappelle que si les vitriotes sont en général plus diplômées que les vitriots, elles ont moins souvent un emploi stable et sont plus fréquemment en temps partiel. Cela rappelle qu'au plan national, les femmes gagnent en moyenne 22% de moins que les hommes. La Ville a d'ailleurs déployé des initiatives pour permettre aux femmes d'accéder à des emplois.

Elle rappelle par ailleurs que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) accompagne fortement les vitriotes, qui représentent 55% des 3000 personnes accompagnées annuellement. De la même manière, 64% des personnes suivies par le Centre Municipal de Santé (CMS) sont des femmes. En parallèle, le Centre de santé sexuelle a mené plus de 40 actions éducatives sur l'année.

En matière de communication, **Madame DURAND** indique que la Ville s'est fortement mobilisée pour les campagnes liées aux 8 mars et 25 novembre, avec une forte communication féministe.

Enfin, elle annonce que des démarches sont en cours pour obtenir un nouveau local de la Maison des Femmes aux Ardoines.

Au niveau communal, les formations auprès des agents sur les violences sexistes et sexuelles se poursuivent.

Madame DEGOUVE note que le rapport présenté est bien étayé, avec des données importantes. Elle relève par ailleurs que les actions municipales sont intéressantes. Toutefois, elle aurait souhaité que le projet de Maison des Femmes ne soit pas qu'un lieu destiné à accueillir les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles, mais aussi un lieu de rencontre et de sensibilisation à ces violences. Elle regrette aussi fortement que ce projet prenne autant de temps.

Elle alerte aussi sur le peu de place accordée aux éléments concernant la prévention de la prostitution, organisée notamment par des marchands de sommeil. Pour elle, cette lutte contre la prostitution n'est pas assez développée au sein de la Ville.

Madame BERTHELOT reconnaît elle aussi un rapport très complet. Elle regrette cependant que la coordination entre les politiques municipales et les associations et bénévoles soit si difficile, alors que la Ville accueille des associations de prévention. Elle estime que ce manque de coordination nuit à la visibilité et l'efficacité des mesures mises en œuvre contre les violences faites aux femmes. Elle demande aussi que le mot « livraient » soit remplacé par le mot « victimes ».

A défaut d'autres intervention, **Monsieur LE MAIRE** met aux votes la délibération.

Il est pris acte

Ressources et innovation publique

3 – Rapport d'orientation budgétaire

Madame TAILLEBOIS présente le rapport d'orientation budgétaire, tout en rappelant les contraintes liées à l'exercice 2025, avec un ROB précoce d'une part, et un flou au regard des débats budgétaires nationaux d'autre part.

Elle donne par ailleurs quelques chiffres clés.

En section de fonctionnement, le budget s'établit à 204,6 millions d'euros, en considérant que la présentation ne prend pas en compte le projet de loi de finances. Le produit des services fait l'objet d'une prévision timide, à hauteur de 26 millions d'euros. Concernant les impôts locaux, il est attendu des recettes à hauteur de 200 000 euros. Le virement de section à section s'établirait à un peu plus de 4 millions d'euros.

En section d'investissement, le budget s'établit à 44,4 millions d'euros. **Madame TAILLEBOIS** indique que les autorisations d'emprunts sont encore trop élevées, et qu'il va falloir y travailler. Les dépenses d'investissement s'établissent à 28,7 millions d'euros, avec un *ratio* de ressources propres positif à hauteur de 800 000 euros.

Au global, la capacité de désendettement reste aux alentours de 15 ans. Cela reste à maîtriser mais les indicateurs sont globalement acceptables. Depuis 2020, l'encours de la dette est passé de 160 à 165 millions d'euros, contre 168 millions d'euros en 2016.

A défaut d'autres intervention, **Monsieur LE MAIRE** met aux votes la délibération.

Il est pris acte

INFORMATIONS LÉGALES

Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal :

INFO1	Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal : DC25108 du 12 août, DC25109 du 9 septembre, DC25110, DC25111 du 11 septembre, DC25112 du 17 septembre, DC25113 du 24 septembre 2025. Liste des décisions de renonciation au droit de préemption urbain.	
--------------	--	--

Monsieur LE MAIRE indique qu'au regard de l'heure avancée et de l'obligation pour certains Conseillers municipaux de partir, il propose de repousser l'examen des trois vœux à une date ultérieure. Il remercie les Conseillers municipaux ayant pris sur leur pause déjeuner pour participer aux débats et permettant donc de faire fonctionner la Commune. Il donne rendez-vous à l'ensemble du conseil municipal le 15 décembre à 20h30. Précision importante,

cette séance aura lieu exceptionnellement un lundi, et non un mercredi, afin que le conseil municipal puisse se positionner avant le conseil de territoire du 16 décembre.

La séance est levée le 19 novembre 2025 à 14h22.

**Le secrétaire
M. LADIRE**



**Le président
M. BELL-LLOCH**

